BON DE PARTICIPATION à l'animation de Noël
PLACE DE LA MAIRIE DU TAMPON

Du lundi 14 décembre 2026 au mercredi 23 décembre 2026

À retourner impérativement avant le **25 novembre 2026**

Seuls les dossiers complets seront examinés

M/Mme : .....

en qualité de : .....

ou nom de la société : .....

Né.e le : …..... à : ….....

Adresse : .....

.....

Tel Fixe 0262 ..... Portable : 069 .....

Mail : .....

Activité : .....

N°SIRET : .....Code APE : .....

L'exposant.e accepte d'être contacté.e par le service animation du Tampon :

Si OUI , ***❑ par SMS*** ***❑ par mail*** ***❑ NON***

Horaire : Du LUNDI 14 au MERCREDI 23 DECEMBRE DE 14H00 à 21H00

Camions-bars et petits métiers de bouche : 25,00 € par mètre linéaire

Restaurants, bars et commerçants divers : 3,50 € par m² et par jour

Envisagez-vous de procéder à la cuisson d'aliments sur place par :

☐ une plaque électrique ☐ une friteuse électrique

☐ un équipement à gaz ☐ une friteuse à gaz

☐ autres types d'équipements (indiquer lequel) …..

Nombre d'appareils envisagés : …..

Si **OUI**, indiquer la puissance électrique : …..

Je soussigné.e .....atteste sur l' honneur être en règle vis à vis de la législation du travail et d' autres part vis à vis des assurances en cours.

Fait à....., le..... 2026

Signature du.de la demandeur. euse

OBLIGATOIRE

Dossier complet comprenant
bon de participation dûment complété et signé recto/verso
liste des pièces obligatoires signée
pièces demandées valides

Dossier complet à retourner par mail : animation.dac@mairie-tampon.fr

Ou sur place
Service Animation /
14 rue Antoine FONTAINE
97430 le Tampon
du Lundi au vendredi de 09h00 à 12h00

IMPORTANT

Les demandes des exposants qui ne sont pas à jour du paiement des redevances d'occupation au titre de précédentes manifestations communales ainsi que les dossiers incomplets (pièces manquantes, bon de participation non rempli, hors délai, ne seront pas traités)

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

1/ **Joindre obligatoirement des photos et le descriptif des produits proposés.**

2/ Photocopie de la pièce d'identité valide du.de la demandeur.euse (carte d'identité recto/verso, passeport, carte de séjour ...)

3/ Justificatif d'adresse ***de moins de trois mois*** (factures d'eau, EDF…)
Attestation d'hébergement sur l'honneur signée et datée, et la photocopie de la pièce d'identité de la personne hébergeant le demandeur

4/ L'inscription au Registre nationale des entreprises (RNE) ***de moins de trois mois,*** **valable pendant la manifestation.** Les documents administratifs nécessaires (K/BIS ; SIRET ...) devront être parfaitement lisibles et être au nom du demandeur

5/ ***Attestation d'assurance*** en cours de validité de responsabilité civile professionnelle pour l'exploitant (matériel...)

6/ Pour les marchand.e.s ambulant.e.s: ***photocopie conforme*** de la carte de commerçant non sédentaire à jour, recto / verso. Ne s'applique pas aux entrepreneurs agricoles.

7/ Pour les vendeur.euse.s de produits alimentaires, attestation de formation à l'hygiène alimentaire et pour les exposants mettant sur le marché des produits d'origine animale ou des denrées contenant des produits d'origine animale, attestation de la **D**irection de l'**A**limentation, de l'**A**griculture et de la **F**orêt. (**D**irection des **S**ervices **V**étérinaires)

8/ Attestation de contrôle de conformité du matériel électrique

9/ Pour les associations :

- Statut de l'association

10/ Un RIB

Pour information : pour les candidats retenus, le règlement devra se faire **à partir du 10 décembre et ce jusqu'au 14 décembre 2026 inclus de 08h00 à 13h00 (Lundi au Jeudi) au 6 bis rue Aristide BRIAND auprès de Monsieur Le Régisseur soit** :

- **en espèces (300 € maximum) ;**
- **par carte bancaire ;**
- **par chèque certifié à l'ordre du Régisseur des florilèges, celui-ci doit être soit certifié par la banque, soit délivré par la banque elle-même ;**
- **par virement.**

Les informations recueillies sur ce bon de participation sont enregistrées dans un fichier informatisé par le .la ***« responsable du traitement » pour le suivi administratif de cette demande d'emplacement, la communication sur l'événement.*** *Elles sont conservées* ***jusqu'au 31 décembre 2027*** *et sont destinées* ***aux services suivants de la Mairie du Tampon : animation, communication.***
Conformément la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : ***Mairie du Tampon - Service animations/événements – 256 rue Hubert Delisle – CS 32117 – 97831 LE TAMPON – gestion.courrier@mairie-tampon.fr***

Les critères de choix des bénéficiaires et leur pondération sont définis comme suit :

Métiers de bouche

CRITÈRES	NOTATION 10 points
1. Nature et qualité des produits proposés Pour les métiers de bouche : priorité aux produits locaux et issus de circuits courts, ainsi qu'aux produits labellisés. Valorisation du fait maison et de la transformation sur place.	2 points
2. Qualité esthétique et visuelle du stand Valorisation des stands décorés ***sobrement*** avec des matériaux en harmonie avec l'esprit et l'ambiance de Noël.	2 points
3. Gestion des emballages et des déchets Valorisation des emballages réutilisables ou recyclables, gestion des biodéchets et, pour les activités concernées, gestion des huiles de friture.	2 points
4. Expérience professionnelle Participation à des éditions précédentes du Marché de Noël ou à d'autres événements démontrant la capacité du candidat à gérer un flux de visiteurs.	1 point
5. Tarification et accessibilité des offres Tarifs accessibles à tous les publics, remises ou offres spéciales proposées durant la manifestation.	1 point
6. Performance environnementale Gestion du bruit, réduction de la consommation énergétique, utilisation d'éclairage LED et mesures visant à réduire l'empreinte environnementale de l'activité.	2 points

Nous vous encourageons à fournir tout document permettant d'attester ou d'illustrer les éléments présentés dans le dossier (photos, descriptifs etc.)